

METROPOLE AIX - MARSEILLE - PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Département des Bouches-du-Rhône

Métropole Aix-Marseille-Provence

Convocation du 5 Décembre 2019

Nombre de Membres en exercice : 23

Quorum : 12

Nombre de présents et représentés : 22

Affichage du compte rendu intégral
en date du 16 Décembre 2019

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le 12 du mois de **Décembre** à 17 Heures 30 le CONSEIL DE TERRITOIRE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gaby CHARROUX**, Président de séance.

N°2019-054

Attribution de subvention à divers porteurs de projets dans le cadre du Contrat de Ville -
Exercice 2020 – 1^{ère} Programmation

Etaient présents

Mme Béatrice **ALIPHAT**, M. Henri **CAMBESSÉDÈS**, M. Gaby **CHARROUX**, M. Stéphane **DELAHAYE**, Mme Sophie **DEGIOANNI**, Mme Françoise **EYNAUD**, M. Emmanuel **FOUQUART**, Mme Béatrice **GIOVANELLI**, M. René **GIORGETTI**, Mme Béatrice **GIOVANELLI**, Mme Eliane **ISIDORE**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**, M. Jean-Pierre **MUTERO**, M. Robert **OLIVE**, Mme Patricia **PEDINIELLI**, Mme Régine **PERACCHIA**, Mme Virginie **PEPE**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**, Mme Evelyne **SANTORU-JOLY**.

Excusés avec pouvoir

M. Marc **DEPAGNE** - Pouvoir donné à Mme Béatrice **GIOVANELLI**

M. Jean-Jacques **LUCCHINI** - Pouvoir donné à M. Gaby **CHARROUX**

Mme Rose-Marie **QUAGLIATA** - Pouvoir donné à Mme Béatrice **ALIPHAT**

Excusé sans pouvoir

M. Stéphane **DIDERO**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales
Mme Françoise **EYNAUD** a été désignée **secrétaire de séance**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Par délibérations du Conseil de la Métropole n° HN 157-28/04/16/CM du 28 avril 2016 et FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016, les subventions sont décidées par les Conseils de Territoire dans l'exercice des compétences qui leur ont été déléguées par le Conseil de la Métropole.

Le Contrat de Ville 2015-2020 du Pays de Martigues signé le 25 septembre 2015 a permis, sur la base d'un diagnostic multidimensionnel, de définir des enjeux autour de quatre axes :

- Cohésion Sociale ;
- Cadre de Vie et Renouvellement Urbain ;
- Développement de l'activité économique et de l'Emploi ;
- Prévention de la Délinquance.

Ces piliers sont irrigués par trois grands principes transversaux : la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes, le respect des valeurs de la République ainsi qu'une attention particulière portée à la Jeunesse.

Mobilisant en premier lieu les politiques et les moyens de droit commun, les projets déposés en programmation doivent favoriser l'émergence d'actions cohérentes avec les nouveaux enjeux du Contrat de Ville et de son avenant. Ils doivent promouvoir des actions diversifiées et innovantes, adaptées au territoire.

A la suite de l'appel à projets 2020 du Contrat de Ville, différents porteurs nous proposent d'intervenir dans le cadre de ces objectifs contractualisés.

Dans ce cadre, il est proposé de participer à la mise en œuvre de ces actions pour un montant global de 72 500 euros au titre de la 1^{ère} programmation de l'exercice 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues,

Vu

- Le Code Général des Collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
- La circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des Contrats de Ville ;
- La délibération n° 2015-006 du 29 janvier 2015 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues autorisant son président à signer le contrat cadre du contrat de ville intercommunal 2015-2020 ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 157-28/04/16/CM en date du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-Les-Remparts ;
- La délibération DEVT 016-6664/19 du 26 septembre 2019 du Bureau de la Métropole approuvant les avenants portant protocoles d'engagements réciproques et renforcés aux six contrats de ville du territoire métropolitain ;
- Les décisions du Comité de Pilotage du 26 novembre 2019 répartissant les subventions du programme d'actions pour l'exercice 2020 du Contrat de Ville du Pays de Martigues.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le Conseil de Territoire est compétent en matière de Politique de la Ville.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le versement d'une subvention globale de 72 500 euros répartis aux porteurs d'actions listés dans le tableau annexé à la présente délibération au titre de l'exercice 2020.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence – État Spécial du Territoire du Pays de Martigues S/Politique E110 – Fonction 52 – Natures 65748 – 657341 – 657382.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions et à signer tous documents et actes concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Le Président, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,*

**SIGNATURE ELECTRONIQUE
LE PRESIDENT,
GABY CHARROUX**

ANNEXE – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A DIVERS PORTEURS – CONTRAT DE VILLE – EXERCICE 2020

Porteur de projets	Intitulé de l'action	Coût du projet	Montant demandé Polville	Total	Etat	CD	CT-MAMP	TFPB
APDL	Dynamique d'Accès aux Soins et à la Santé	19 000 €	9 000 €	5 000 €	3 000 €	0 €	2 000 €	0 €
	Epicerie sociale et solidaire	10 000 €	10 000 €	6 000 €	3 000 €	0 €	3 000 €	0 €
APIE : Association pour l'insertion et l'emploi du pays martégal	Préparation et rapprochement des jeunes issus des QPV avec les acteurs du monde économique	31 604 €	22 000 €	19 320 €	7 000 €	0 €	10 000 €	2 320 €
APPART	Aide éducative budgétaire	8 233 €	5 000 €	5 000 €	3 000 €	0 €	2 000 €	0 €
	Dispositif baux glissants	30 448 €	15 000 €	10 500 €	3 000 €	0 €	7 500 €	0 €
ASTI	Favoriser l'accès aux soins à tous	4 620 €	2 000 €	2 000 €	0 €	0 €	2 000 €	0 €
	Apprentissage du français	28 498 €	5 000 €	4 000 €	3 000 €	0 €	1 000 €	0 €
	Accueil et solidarité	28 398 €	5 000 €	2 000 €	0 €	0 €	2 000 €	0 €
Boxing Club 2S la Stella	Les quartiers mettent les gants	20 280 €	12 000 €	1 000 €	0 €	0 €	1 000 €	0 €
C.A Fernand LEGER – Art et créations	Ateliers artistiques « Hybrid'Art »	6 330 €	4 500 €	4 500 €	3 000 €	0 €	1 500 €	0 €
Centre social Jacques BREL (les Amarantes)	Accompagnement à la scolarité et co-éducation	43 500 €	13 100 €	4 500 €	0 €	0 €	4 500 €	0 €
	Habitat, Familles et cadre de vie	43 400 €	17 000 €	5 500 €	0 €	3 500 €	2 000 €	0 €
Centre Hospitalier Martigues	Hôpital promoteur en santé nutrition	8 200 €	8 200 €	6 000 €	3 000 €	0 €	3 000 €	0 €
Cinéma le Méliès	Hors les murs/hors du commun	16 868 €	10 000 €	10 000 €	3 000 €	1 000 €	3 000 €	3 000 €
	Ateliers cinématographiques et vidéos	8 280 €	7 000 €	7 000 €	3 000 €	0 €	4 000 €	0 €
Club athlétique de Croix-Sainte	Tous ensemble, tous foot	20 400 €	11 000 €	3 000 €	0 €	2 000 €	1 000 €	0 €
Les Ponts Levants	"C'est toi qui as dit ça?" Spectacles-rencontres	20 000 €	6 000 €	4 000 €	3 000 €	0 €	1 000 €	0 €
SOS FEMMES	Permanences femmes victimes de violences conjugales	27 300 €	8 500 €	6 000 €	0 €	0 €	6 000 €	0 €
TMS	Accompagnement social des publics QPV vers l'emploi et la mobilité	49 349 €	32 000 €	18 000 €	5 000 €	0 €	13 000 €	0 €
Université du Citoyen	Accompagnement des conseils citoyens de Port-de-Bouc	10 649 €	9 576 €	7 000 €	4 000 €	0 €	3 000 €	0 €
TOTAL		435 357 €	211 876 €	130 320 €	46 000 €	6 500 €	72 500 €	5 320 €

N.B : Lors du comité de pilotage du 26 novembre 2019, l'Etat, le Conseil Départemental et les bailleurs sociaux ont donné un avis favorable au soutien des actions mentionnées ci-dessus. Les montants annoncés autres que ceux du CT6 sont prévisionnels et seront confirmés par notification officielle de l'Institution ou du bailleur.